

26/03/2024



**Le garde des sceaux,  
Ministre de la justice**

Paris, le **25 MARS 2024**

V/Réf. : 200162/25838/FB  
Réf. : CAB/CR/VVK/EDM 202410002421

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez fait parvenir le rapport définitif relatif à la troisième visite de contrôle du centre éducatif fermé (CEF) de Laon qui s'est déroulée en juin 2023. Ce rapport, accompagné de vos observations, a retenu toute mon attention.

La directrice de la PJJ a adressé une lettre d'instruction au directeur interrégional afin de veiller à la mise en œuvre de vos observations et a demandé une transmission des informations relatives à la mise en œuvre du plan d'action à 6 et 18 mois à compter de la date de réception du rapport définitif.

Je constate avec satisfaction que vous relevez un retour à la stabilité du CEF, plus particulièrement quant à la prise en charge sanitaire.

Vous appelez notre vigilance sur les difficultés de stabilisation des professionnels de ce CEF. A cet égard, je porte à votre connaissance que le plan d'action placement 2023/2027 de la PJJ prévoit des réponses aux problématiques de recrutement et de stabilisation des équipes au sein des établissements de placement, notamment par l'octroi de contrats longs.

Les quinze recommandations que vous avez formulées sont intégrées d'ores et déjà dans un plan d'action : 7 d'entre elles sont réalisées et 5 font l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement.

#### **S'agissant de l'entretien, de la maintenance et du réaménagement des locaux du CEF :**

Les recommandations 1 à 5 visant l'entretien, la maintenance et le réaménagement des locaux ont rapidement été prises en compte. La direction de service porte une attention particulière à l'entretien régulier des locaux avec les adjoints techniques.

Afin de renforcer le maintien des liens familiaux, une demande d'extension immobilière de l'établissement est en cours d'étude pour créer un espace plus adapté aux visites des familles.

.../...

Madame Dominique SIMONNOT  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16/18 quai de la Loire  
CS 70048  
75921 PARIS Cedex 19  
13 place Vendôme  
75042 Paris Cedex 01  
Téléphone standard : 01 44 77 60 60

**S'agissant du cadre institutionnel et la formalisation du projet d'établissement :**

Le projet d'établissement sera prochainement présenté aux organisations syndicales et finalisé. Son actualisation a permis un travail conjoint de l'équipe de direction et de l'équipe pluridisciplinaire sur les pratiques professionnelles et la prise en charge éducative.

Dans le cadre du travail mené actuellement par les responsables d'unité sur le projet pédagogique d'unité, une attention particulière est portée sur l'appropriation et l'utilisation des outils au service de la prise en charge (document individuel de prise en charge (DIPC), projet conjoint de prise en charge (PCPC) et dossier administratif des jeunes notamment) par l'ensemble des professionnels.

Le règlement intérieur est aujourd'hui remis systématiquement avec le livret d'accueil au jeune et à ses responsables légaux.

En application de la loi du 2 janvier 2002, le directeur de service s'assure de la tenue mensuelle de « réunions jeunes » et de la formalisation de comptes rendus.

**S'agissant des recommandations relatives à l'accès à l'enseignement, aux activités culturelles, sportives et de loisirs :**

Au sein de l'établissement, une réflexion est également en cours pour inclure des activités sur l'accès à l'information et aux médias.

Des travaux avec l'Unité pédagogique régionale visent à mettre en place un module intensif d'activité permettant d'augmenter le volume horaire d'enseignement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, en ma parfaite considération.



**Eric DUPOND-MORETTI**